

CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 25 NOVEMBRE 2015

l'an deux mille quinze et le vingt cinq novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nortkerque dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Frédéric MELCHIOR, Maire, en suite de convocation en date du 20 novembre deux mille quinze, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. Frédéric MELCHIOR, Maire ; Mme Amandine MONTUY, M. Arnaud LEFEBVRE, Mme Véronique GELE, M. Antoine DELMOTTE, M. Gilbert THOMAS, M. Claude CAILLEUX, Mme Brigitte CHARLEMAGNE, M. Christophe CATEZ, Mme Sandy BOURET, M. Frédéric DANIEL, M. Bruno MICOLINO, M. Pascal PIQUET.

Etaient excusés : Mme Virginie FLANDRIN ayant donné pouvoir à Mme Sandy BOURET, Mme Clémentine SEUX ayant donné pouvoir à Mme Amandine MONTUY
Mme Cécile DEBUSSCHERE, ayant donné pouvoir à M. Pascal PIQUET,
Mme Micheline GLAISE, ayant donné pouvoir à M. Bruno MICOLINO.
Mme Anne LAPORTE, Mr Pierre-Yves HEMBERT

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, Mme Sandy BOURET est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 25 juin 2015 : M. Pascal Piquet précise qu'il a adressé un courrier en Préfecture concernant l'Entreprise HOMEKO suite à une prise de position d'un membre de la majorité sur le vote alors qu'un lien de parenté existait et que ladite Entreprise est en liquidation depuis 2014.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 26 octobre 2015 : aucune remarque de l'assemblée.

Monsieur le Président aborde l'ordre du jour :

I. EDUCATION

1. Création d'un ALSH pendant les vacances scolaires 2016

Depuis plusieurs années les nortkerquois émettent le souhait de l'ouverture du centre durant les vacances d'hiver et de printemps.

Pour	Abstention	Contre
17	0	0

La commission s'est réunie et a décidé d'ouvrir le centre la première semaine de chaque « petites vacances ».

Les dates seront du :

- 08 février au 12 février 2016,
- 04 avril au 08 avril 2016,
- 24 octobre au 28 octobre 2016.

Du lundi au vendredi aux mêmes horaires et tarifs que celui fonctionnant l'été.

Pour	Abstention	Contre
15	2	0

a. Création d'un poste de directeur et d'animateurs

Le centre sera limité à 50-55 enfants de 4 à 10 ans (demande plus importante de 6 à 10 ans). Il est également souhaité de limiter les sorties pour en diminuer le coût.

Pour la création d'un poste de directeur :

Pour	Abstention	Contre
17	0	0

Pour la création de postes d'animateurs :

Pour	Abstention	Contre
17	0	0

b. Salaires du directeur et des animateurs

Concernant les salaires des Animateurs et de la Directrice, Mme Amandine MONTUY propose de reconduire la rémunération comme les années précédentes, c'est-à-dire, le salaires des animateurs au SMIC horaire plus une heure par jour travaillé plus 10% pour les congés, et le salaire de la Directrice titulaire d'un BAFD sur la base de celle des animateurs augmenté de 20%

Pour	Abstention	Contre
17	0	0

c. Création d'un poste de régisseur, régisseur adjoint et indemnité

Madame Amandine MONTUY, propose au conseil municipal, le renouvellement d'un poste de Régisseur et de Régisseur Adjoint pour l'ALSH, avec attribution d'une indemnité de régie, en fonction du barème applicable selon les textes de loi en vigueur. Les postes de Régisseur et Régisseur adjoint sont généralement confiés au Directeur ou Directrice mais ce peut être également des animateurs ou animatrices de l'ALSH.

Après discussion, Monsieur le Président propose au vote le renouvellement de l'indemnité de régie confiée à la Directrice de l'ALSH

Pour	Abstention	Contre
17	0	0

2. Mise en place d'un Conseil Municipal Enfants (CME)

La commission propose la création d'un CME.

Un comité de pilotage sera mis en place pour superviser le CME avec 3 personnes du conseil au maximum.

M. Pascal PIQUET, Conseiller Municipal, demande que l'opposition soit représentée au sein du comité de pilotage. M. CAILLEUX laisse sa place à M. PIQUET.

Mme MONTUY demande 2 conseillers et 1 adjoint pour le comité de pilotage.

Pour la mise en place du CME

Pour	Abstention	Contre
17	0	0

Les élus présents au conseil de pilotage sont :

- Mme MONTUY (adjointe),
- Mme BOURET (conseillère municipale),
- M. PIQUET (conseiller municipal).

Mise en place de la Convention et du comité de pilotage.

Pour	Abstention	Contre
17	0	0

3. Demande de subvention pour 2016 (char à voile)

Mme Amandine MONTUY expose à l'assemblée que Mme LENOIR, Directrice de l'école élémentaire « Les Lilas » sollicite une subvention pour les CM1 et les CM2 pour leur sortie char à voile des 16 et 17 juin 2016, qui se déroulera aux Hemmes de Marck.

Après discussion, Monsieur le Président propose le vote au Conseil Municipal.

Pour	Abstention	Contre
17	0	0

II. INFRASTRUCTURES

Monsieur le Président demande à Mr Arnaud LEFEBVRE, Adjoint à la Commission Infrastructures de bien vouloir exposer le sujet.

1. Mairie – traitement champignon et plâtrerie

Mr Arnaud LEFEBVRE, informe l'Assemblée que, l'entreprise choisie, lors d'un précédent conseil pour les travaux situés à l'étage de la mairie étant en liquidation judiciaire, la commission préconise le choix d'une autre entreprise à savoir : MV rénovation pour un montant total HT de 19 005,63 €.

Entreprise	MV rénovation
Montant HT	19 005,63 €

Après discussion et délibération, Mr le Président invite le Conseil à se prononcer.
Qui est pour retenir l'entreprise MV rénovation pour les travaux de plâtrerie de la mairie pour un montant HT de 19 005,63 € ?

Pour	Abstention	Contre
13	4	0

Traitement champignon :

Rappel : Suite aux dégâts des eaux de l'étage, une des pièces du 1^{er} étage a été déshabillée afin qu'elle puisse sécher. (Il y a 3 ans) . Les fuites ont été réparées.

Par prévention, la commission préconise de traiter cette pièce.

La société AVIPUR propose de traiter 8 m² par injection et 60 m² par pulvérisation les surfaces visibles qui auraient pu être en contact d'un champignon dans la salle du 1^{er} étage ainsi que le grenier au prix de 1 610 € HT et 110 € du m² supplémentaire si d'autres surfaces sont à traiter après démontage.

Qui est pour retenir la société AVIPUR pour le traitement de la pièce du 1^{er} étage de la mairie ?

Pour	Abstention	Contre
15	2	0

2. Ecole – travaux préfabriqué

L'entreprise choisie pour le préfabriqué n'est plus en droit de poursuivre les travaux. En effet, celle-ci est en liquidation judiciaire. A ce jour, la commune n'a avancé aucun frais, la 1^{ère} tranche réalisée a été faite correctement après vérification avec les nouvelles entreprises consultées et qui ont acceptées de répondre.

Entreprise	Entreprise Laurent Biscaras	Mv rénovation
Couverture	2 710,92 €	4 365 €
Menuiseries	15 088,61 €	16 144,07 €
Bardage	11 543,36 €	26 513,16 €
Total TTC	29 342,89 €	42 603,37 €
Total HT	23 474,31 €	34 082,7 €

Rappels :

- Nous disposons de 16 500 € de subventions (DETR + CAF + CG62)

Le coût des travaux, doit s'élever à 22 000 € mini.

- L'entreprise sélectionnée précédemment avait répondu pour un montant HT de 37 891,21€.

La commission préconise de retenir l'entreprise la moins chère à savoir l'entreprise Laurent Biscaras pour l'ensemble des travaux du préfabriqué pour un montant HT de 23 474,31 € soit 29 342,89 € TTC.

Après discussion et délibération, Mr le Président invite le Conseil Municipal à se prononcer

Qui est pour ?

Pour	Abstention	Contre
13	4	0

Dans le cadre de la mise en accessibilité des écoles, les premiers travaux consistent à changer les blocs portes de la salle de motricité et de la classe des CM1-CM2 (au nombre de 3) par nos employés communaux.

Budget : 15 000 €.

Qui est pour allouer un budget de 15 000 € pour ces travaux ?

Pour	Abstention	Contre
17	0	0

3. Travaux rue du Parc

Problème rencontré rue du Parc:

L'eau ruisselle abondamment sur la RD 224 et s'accumule sur la partie gauche de la rue au lieu de se rejeter dans les regards situés sur la partie droite, la pente de la route étant dans le mauvais sens, l'eau stagne et le revêtement s'abîme très rapidement.

REVOIR ARNAUD SI LE SENS ET LA REDACTION DE CE PARAGRAPHE LUI PARAISSENT CORRECTS, MERCI.

La commission préconise de faire les travaux par l'entreprise les 2 caps pour un montant HT de 2 400 €.

Après discussion et délibération, Monsieur le Président invite le Conseil Municipal à se prononcer

Pour	Abstention	Contre
13	4	0

4. Busage fossé et aires de croisements

Suite aux travaux de curage, la commune peut en profiter pour buser certains fossés le long des ponts afin de faciliter le croisement des voitures par la création d'aire de croisement. Cela concerne l'entrée de la rue Monocove, rue des Payens Nord et rue des Payens sud.

Les travaux seront réalisés par les employés communaux et par M Picquart avec sa pelle à pneu.

Montant estimatif MO pelle : 2 500 €

Montant du devis des tuyaux : 1 071 € HT

Montant estimatif des cailloux : 1 000 € HT.

La commission prévoit un budget estimatif de 5 000 € pour ces travaux.

Qui est pour allouer un budget de 5 000 € pour ces travaux de busage comprenant

- la location de la pelle à pneu.
- l'achat des tuyaux.
- l'achat des cailloux

Monsieur le Président, invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Mr Pascal PIQUET, Conseiller Municipal, se sentant concerné par le fait qu'il est domicilié dans l'une de ces rues, décide de s'abstenir.

Pour	Abstention	Contre
16	1	0

La commune peut solliciter l'aide à la voirie communale dans le cadre des travaux d'aménagement d'aires de croisements et de rénovation de nos rues communales à hauteur de 40 % avec un plafond du montant des travaux de 34 000 €. (subvention maxi : 15 000 €)

Plan de financement :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Travaux de rénovation et d'amélioration de la circulation :	2 400 €	Conseil départemental Aide à la voirie	2 960 €	40 %
	5 000 €			
Coût total de l'opération	7 400 €	Sous-Total	2 960 €	40 %
		Fonds propres	4 440 €	60 %
Total des travaux	7 400 €	Total	7 400 €	100 %

Après discussion, Mr le Président demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer pour l'autoriser à solliciter une subvention pour la voirie communale auprès du Conseil Départemental dans le cadre des travaux de busage, ceci afin de faciliter les aires de croisements et des travaux de rénovation et d'amélioration de l'état de nos rues avec accord du plan de financement?

Pour	Abstention	Contre
17	0	0

5. Achat d'une tondeuse

Monsieur Arnaud LEFEBVRE expose à l'assemblée que la tondeuse acquise il y a quelques années est actuellement en panne, le devis de réparation s'élève à 7 135.74 €.

Son utilité est la suivante : tonte du Cimetière, au Pont de Fer, lotissement du Domaine de la Brédenarde, de la Résidence la Morinie, Route d'Ardres, Route d'Audruicq, Ecole, Terrain de Football.

La commission avait préconisé de ne pas la réparer mais d'investir dans une nouvelle. Un premier devis de la Société Lemaire Brico nous avait été donné pour un montant de (15 090 € HT) mais la commission avait estimé que ce montant était trop élevé ; la Société Lemaire Brico devait nous faire une nouvelle offre. De ce fait, une nouvelle consultation a eu lieu auprès de trois fournisseurs.

	MILLAMON	LEMAIRE BRICO	GC Motoculture
Marque	Tracteur tondeuse John Deere X950R	Auto portée ISEKI	Auto portée KUBOTA G26HD
Puissance	24,4	24 CV DIN	26 CV
Largeur de coupe	137 cm	137 cm	137 cm
Prix HT	15 900 €	13 590 €	14 000 €

La commission propose d'opter pour le magasin de proximité (entretien, transport...) mais aussi pour le prix le moins cher, à savoir l'Auto portée ISEKI au prix de 13 590 € HT chez Lemaire Brico.

Après discussion et délibération, Monsieur le Président invite le Conseil Municipal à se prononcer

Pour	Abstention	Contre
13	4	0

La Société Lemaire Brico propose une reprise de l'ancienne tondeuse pour un montant de 1250 € TTC et ne facture pas le démontage.

Pour	Abstention	Contre
13	4	0

III. COMMUNICATION

1. Journal communal

Monsieur le Président, demande à Mr Arnaud LEFEBVRE de bien vouloir exposer le sujet. Comme chaque année, nous souhaitons reconduire notre journal communal qui sera publié en janvier 2016. Ce journal permet aux Associations et à la Municipalité de faire le point sur les activités de l'année écoulée. Il est demandé au Conseil de bien vouloir s'exprimer pour reconduire l'élaboration du journal communal ?

Pour	Abstention	Contre
14	3	0

Qui est pour autoriser M. Le Maire à solliciter les professionnels pour l'achat d'un encart publicitaire pour le journal communal ?

Pour	Abstention	Contre
12	5	0

Maintien des prix pour les encarts publicitaires :

- 35 € pour un encart de 3 cm sur 9 cm
- 70 € pour un encart de 6,5 cm sur 9 cm
- 100 € pour un encart de 6.5 cm sur 19 cm
- 150 € pour un encart de 13 cm sur 19 cm

Qui est pour le maintien des tarifs des encarts publicitaires ci-dessus ?

Pour	Abstention	Contre
12	5	0

Mr Arnaud LEFEBVRE informe l'assemblée qu'un devis pour les travaux de conception et de réalisation du Journal Infos de Nortkerque a été demandé à deux imprimeurs avec un cahier des charges identiques. Deux imprimeries ont répondu.

	Imprimerie Audruicq	Ledoux
Montant HT	1885 €	1795 €

M. LEFEBVRE propose de reconduire l'élaboration du journal communal à l'imprimerie d'Audruicq pour un montant de 1 885 € HT. C'est un gage de confiance suite au travail de l'année dernière.

Le Conseil Municipal, ouï ce qui précède, décide par :

Pour	Abstention	Contre
11	6	0

IV. FINANCES

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Il s'agit de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor. La Commission rappelle que l'indemnité de conseil est allouée aux comptables non centralisateurs des services

extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes. Cette indemnité constitue la contrepartie des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983. Son calcul est basé sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois derniers exercices, à l'exclusion des opérations d'ordre, auxquelles est appliqué un barème spécifique dégressif. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225. Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ; vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 modifié dans son article 1 par décret n°2005-441 du 2 mai 2005, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ; vu les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux ; Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- ▶ de solliciter le concours de Monsieur **Charles JEAN-ALPHONSE**, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- ▶ d'accorder à Monsieur **Charles JEAN-ALPHONSE**, à compter du **01 Septembre 2015**, l'indemnité de conseil conformément aux bases définies par les arrêtés interministériels précités ;
- ▶ de fixer le montant de son indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983. AUTORISE : Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

M. le président engage le conseil à procéder au vote concernant l'indemnité allouée au receveur municipal.

Pour	Abstention	Contre
17	0	0

V. VIE LOCALE

M. le Président demande à Mr Antoine DELMOTTE, Adjoint à la Commission Vie Locale, de bien vouloir faire le point sur les festivités de fin d'année.

1. Fêtes de fin d'année

- Le 04 décembre, repas du Téléthon organisé par l'ADN15,
- Le 05 décembre, marché de Noël organisé par l'APE,
- Le 05 décembre, téléthon organisé par l'ADN15 avec la participation de toutes les associations,
- Le 12 décembre, arbre de Noël pour les enfants scolarisés à Nortkerque, organisé par l'APE,
- Le 18 décembre, arbre de Noël de la municipalité,
- Le 19 décembre, arbre de Noël pour les enfants licenciés, organisé par l'ASN95,
- Le 22 décembre, goûter de Noël pour les aînés, organisé par l'ADN15, et remise des colis de Noël par la Municipalité.

a. Arbre de Noël de la Municipalité et Budget

M. DELMOTTE propose au conseil de reprendre le même fonctionnement que l'année dernière, invitation des 10 agents de la commune avec leurs conjoints et enfants ainsi que le Conseil Municipal.

Il leur sera offert un bon d'achat de 125 € et de 45 € pour les enfants d'agents, soit 10 bons à 125 € et 9 bons à 45 €.

Un ballotin de chocolat sera offert aux enfants des élus.

Le budget pour l'arbre de Noël prévu est de 2850 €

Mr le Président invite le Conseil à se prononcer pour la reconduction de l'arbre de Noël suivant les critères énumérés ci-dessus

Pour	Abstention	Contre
11	6	0

Pour le budget arbre de Noël

Pour	Abstention	Contre
10	7	0

b. Reconduction du colis des aînés, budget et distribution

M. DELMOTTE, nous rappelle que 228 colis pour nos aînés seront distribués et que tous les achats seront effectués dans les différents commerces de Nortkerque pour un montant de 40 €.

Un goûter de Noël sera organisé le 22 décembre par l'ADN15 qui permettra aux aînés de se rencontrer, et de venir chercher leur colis qui leur sera remis par les conseillers présents.

Pour ceux ne pouvant se déplacer, le colis sera distribué en fin d'après-midi ou le 23 décembre.

Mr le Président invite le Conseil à se prononcer pour le colis des aînés

Pour	Abstention	Contre
16	1	0

M. DELMOTTE propose l'achat d'un ballotin pour les aînés qui ont habité Nortkerque et qui ont dû quitter leur domicile pour raison de santé.

Les aînés sont au nombre de 6 :

- Mme DUBOILLE,
- Mme TRONET,
- Mme MERCIER,
- Mme DALLE,
- Mme GUILBERT,
- Mme MINEBOIS.

Mr le Président invite le conseil à se prononcer pour l'achat d'un ballotin pour les ainés ayant dû quitter leur domicile pour raison de santé.

<u>Pour</u>	<u>Abstention</u>	<u>Contre</u>
<u>17</u>	<u>0</u>	<u>0</u>

c. Repas de Noël à la cantine

Comme chaque année, des conseillers peuvent aller partager le repas de Noël avec les enfants à la cantine moyennant une participation de 4 €.

Après consultation, quatre élus sont retenus pour participer au repas de Noël à la cantine :

- Mme MONTUY,
- Mme GELE,
- Mme BOURET,
- M. THOMAS.

VI. VIE SOCIALE

Mr le Président, demande à Mme Véronique GELE, Adjointe à la commission Vie Sociale de bien vouloir exposer le sujet.

1. Accueil des nouveaux arrivants, budget

Mme GELE souhaite organiser une manifestation pour remettre un cadeau de bienvenu aux nouveaux arrivants, et propose d'offrir un présent à chaque nouvelle naissance dans la commune. Une réception sera organisée à ce sujet, la date retenue est fixée au 27 mai 2016.

Mr le Président demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Pour	Abstention	Contre
12	5	0

VII. ELECTIONS REGIONALES DES 06 ET 13 DECEMBRE 2015

1. Désignation des Assesseurs et Scrutateurs

Les assesseurs pour les élections sont :

- 8h-10h30 : M. DANIEL, M. CAILLEUX, Mr DELMOTTE,
- 10h30-13h : Mme GELE, Mme BOURET, M. CATEZ,
- 13h-15h30 : Mme GELE, M. PIQUET, Mme MONTUY,
- 15h30-18h : Mme FLANDRIN, Mr CAILLEUX, M. LEFEBVRE.

Les scrutateurs sont :

- M. CATEZ,
- Mme BOURET,

- Mme MONTUY,
- M. CAILLEUX,
- M. LEFEBVRE,
- M. PIQUET, au niveau du Conseil Municipal et le tableau sera complété par les électeurs de la Commune.

VIII. INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

M. le Maire nous informe qu'il a reçu un courrier d'habitat 62/ 59 concernant la résidence la Morinie. Ils acceptent la vente pour l'euro symbolique, sans la reprise de la micro station.

Concernant les inondations de la Digue de Nielles les wateringues vont engager des travaux pour un montant de 9079 €. Un expert doit se déplacer pour constater si le pont est dangereux pour les usagers.

Terrain du champ du lièvre, un propriétaire souhaite vendre son terrain, mais il demande l'autorisation d'y mettre un mobil-home sachant qu'un mobil-home ne peut dépasser 3 mois sur un terrain privé.

Le Maire précédent a autorisé la pose de 3 mobil-homes 1an avant la fin de son mandat pour 3 familles. Depuis leur arrivée, ces familles occasionnent beaucoup de désagréments pour les voisins car ils sont très bruyants.

M. MICOLINO demande d'envoyer un courrier en recommandé en rappelant les règles.

Mr le Président informe l'assemblée, qu'il a pris contact avec les services de la CCRA.

N'étant pas les seuls concernés par ce problème, Mme Nicole CHEVALIER, Présidente de la CCRA a adressé un courrier à Monsieur le Sous-Préfet.

Afin de débattre, de ce sujet, une rencontre associant les services de la CASO, pourrait avoir lieu, afin de trouver une solution aux problèmes rencontrés par d'autres Maires de la CCRA.

Mr le Président donne lecture du courrier reçu par M. DUHIN, Président des Anciens Combattants, invitant les élus le 5 décembre prochain, à 11 heures pour l'armistice de la guerre d'Algérie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.